

Comme je me suis beaucoup occupé d'art et que j'ai eu souvent affaire à des artistes ces trente dernières années, je dois avouer que ce qui arrive le plus souvent, c'est que peu d'entre eux sauf, dans des cas rares et exceptionnels, sont doués de la compétence administrative leur permettant de diriger un centre de 36 ou de 40 millions de dollars. Là où pêche le projet de loi, à mes yeux, c'est que l'article 6 ne prévoit pas de distinction entre l'administrateur et le directeur artistique. Voici ce que dit l'article 6:

(1) Le Conseil nomme un administrateur du centre qui occupera sa charge pendant cinq ans au plus.

(2) Une personne nommée administrateur peut être nommée de nouveau à ce même poste.

Très bien. Ce que je tiens à signaler, c'est que l'administrateur en question devra diriger une grande corporation et surtout qu'il devra être un homme d'affaires, doué notamment d'un sens artistique et d'un esprit ouvert concernant les arts. Le projet de loi aurait eu plus de poids, à mon avis, si on y avait prévu une distinction entre le fonctionnaire administratif et le directeur artistique, mais on pourra peut-être en venir là plus tard.

L'article 7(1) stipule:

L'administrateur est le fonctionnaire administratif en chef de la Corporation; il en surveille les travaux et en dirige le personnel.

Je tiens simplement à signaler ceci: en désignant la personne qui administrera la Corporation, sous l'égide du Conseil, il faudra reconnaître qu'elle aura une entreprise considérable et très difficile à diriger, une entreprise exigeant un sens artistique et un sens de compréhension, non seulement du rôle de l'artiste dans la société et dans la Corporation, mais aussi de l'aspect financier de l'entreprise car cela pourrait être un véritable gouffre, du point de vue pécuniaire—et nous avons déjà dépensé pas mal d'argent jusqu'ici. J'aimerais rédiger les titres exigés de cet administrateur, car c'est une chose d'importance primordiale à mes yeux. Néanmoins, je suis sûr que des gens compétents du Conseil pourront s'en charger, mais je tiens à signaler que la personne en question devra non seulement apprécier à leur juste valeur les arts et le rôle qu'ils doivent jouer dans la société, mais être un homme d'affaires de premier ordre.

Deuxièmement, construire un magnifique édifice, peu importe combien de millions de dollars on y consacre, ne suffit pas. Ce qui importe, c'est ce qu'on y fait. Je le répète, si on ne trouve pas l'homme d'affaires qu'il faut pour diriger cette entreprise, l'organisation des tournées, des troupes, etc., pourrait engloutir des millions de dollars. Cette initiative a du bon, car le Canada tire de l'arrière par rapport aux autres pays pour ce qui est de l'encouragement des arts, mais ne croyons pas qu'après avoir construit un magnifique édifice à Ottawa—et permettez-moi d'ajouter que je suis très heureux que ce soit ici—notre tâche sera terminée. Ce n'est que le début. Le plus important c'est la qualité et la diversité des spectacles qu'on présentera sur place et qu'on enverra parcourir le Canada.

Voilà deux principes de la plus haute importance qu'il ne faut pas perdre de vue en examinant ce projet de loi.

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, le sénateur MacKenzie nous a donné une explication excellente et complète du bill—il m'a devancé à l'égard de presque tout ce que je me proposais de dire. Cela ne m'étonne pas; c'est ce qu'il faisait déjà il y a quarante ans alors que j'étais un de ses élèves à l'Université de Toronto.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Il a bien formé le Sénat avant même de venir ici.

L'honorable M. Grosart: Je remercie le leader du gouvernement d'avoir dit «bien formé» car, si je ne m'abuse, le sénateur MacKenzie a d'autres vues à ce sujet.

Il y a quarante ans cet été, je célébrais ma première évocation de sa classe. J'aurais pensé que l'année suivante, je célébrerais ma dernière évocation, mais me voici ici, des années plus tard, en train de l'écouter faire un exposé et formuler moi-même des observations qu'il écoute d'une oreille sévère. Je lui demanderais uniquement de manifester la douceur qu'il a acquise au cours des années et de me juger moins sévèrement que la dernière fois.

Comme le sénateur MacKenzie et le sénateur Cameron, je suis depuis quelques années les événements qui ont abouti à ce projet de loi. Je l'accueille avec plaisir, car je me réjouis également de l'institution du grand centre national des arts dont il permettra la construction. Comme le sénateur Cameron, je reconnais que les difficultés réelles surgiront quand l'administrateur et les curateurs auront à envisager l'entretien de ce centre très coûteux. Cependant, on doit admettre qu'il